Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
Tél : 05.62.28.24.07
@ mairie.st.orens.pp@orange.fr

République Française

Arrêté 2026-32
Portant réglementation de circulation et de stationnement

Le maire de la commune de Saint Orens Pouy Petit (Gers),

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des évènements soirée des bénévoles et octobre rose

ARRÊTE :

Article 1 : La **circulation et** le **stationnement** des véhicules seront **interdits** dans le village

Sur la place du Château

du **samedi 10 octobre 2026 - 18h00**

au **dimanche 11 octobre 2026 – 20h00.**

Article 2 : Tout stationnement et toute circulation sur la place du château seront considérés comme gênants (art. R 417-10 du code de la route).

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par la commune.

Article 4 : La brigade de gendarmerie de Condom et le Maire sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Orens Pouy Petit, le 05 octobre 2026

Le Maire,

Pascale FAURIE

MAIRIE DE STORENS-POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81295